

Sion, le 3 septembre 2018/AS

20180903_Postulat20228_FR

Postulat 2.0228

Formation sur les thèmes de la démence dans les EMS valaisans

Contexte

Le postulat 2.0228 « Formation sur les thèmes de la démence dans les EMS valaisans » a été déposé. Cette thématique est bien présente dans les institutions valaisannes. Il s'agit donc d'un sujet prioritaire et important pour l'AVALEMS, qui a donc décidé de prendre position.

Position

L'AVALEMS salue les objectifs inscrits dans ce postulat et remercie l'auteur d'avoir mis en lumière cette thématique. Toutefois, l'AVALEMS ne partage pas les mesures proposées pour y parvenir car les travaux sont déjà en cours. Un groupe de travail cantonal a travaillé cette thématique et a établi un rapport (août 2017) qui a par la suite été validé par le Conseil d'État. Par ailleurs, l'AVALEMS tient à préciser que depuis mars 2018, tous les EMS valaisans ont déployé un concept qui spécifie les modalités de soins et d'encadrement d'accompagnement de résidents atteints de démence ou de maladie psychique. Au vu des travaux en cours, l'AVALEMS propose de rejeter le postulat.

Développement

L'AVALEMS tient à préciser que depuis mars 2018, tous les EMS valaisans ont déployé un concept qui spécifie les modalités de soins et d'encadrement d'accompagnement de résidents atteints de démence ou de maladie psychique. Il s'agit d'une exigence du système de gestion de la qualité mise en place dans tous les EMS valaisans (critère 0201B04). Ce concept a été mis en place et certifié dans le cadre de l'audit externe réalisé par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS). Tous les EMS valaisans ont été certifiés, ce qui implique que les concepts ont été jugés comme suffisamment précis.

La question de la formation est également légitime. Comme le mentionne l'auteur, les formations de bases comprennent des cours sur les démences (HES en soins infirmiers par exemple). L'AVALEMS souhaite cependant que la formation dans ce domaine soit approfondie et l'encourage. Elle a par exemple interpellé la HES-SO qui a mis sur pied une formation de courte durée à destination des soignants de niveau tertiaire, formation qui débutera au printemps 2019 et qui abordera notamment les démences et les troubles comportementaux et psychologiques qui y sont liés. Cependant, l'AVELEMS précise que les EMS valaisans ont des contraintes budgétaires de plus en plus élevées.

Aujourd'hui, une part de 15 à 20% des employés des EMS sont formés au niveau tertiaire. Cette proportion reste très faible en comparaison suisse. Selon la dernière étude en date (CURAtime), la proportion de personnel de niveau tertiaire est plus basse qu'ailleurs en Suisse (20% en Valais, 34% à

Zürich et 26% en moyenne suisse pour les cantons utilisant le même outil d'évaluation des soins requis). L'AVALEMS partage donc l'avis de l'auteur quant aux mesures liées à la formation tout en demandant que des pistes de financements complémentaires soient trouvées.

Contact à disposition

Arnaud Schaller, secrétaire général, 079 953 20 52, arnaud.schaller@avalems.ch

L'AVALEMS est l'association faitière des établissements médico-sociaux (EMS) valaisans. Elle défend les intérêts de ses 41 membres pour un total de plus d'un million de nuitées, 51 sites, 3188 lits, 4658 employés, 151 apprentis dans les deux régions linguistiques du Canton. En ce sens, l'association se veut un acteur proactif dans le cadre de la politique de santé et met en œuvre divers projets favorisant la gestion d'établissements médico-sociaux.